

HASEVIVOT

Feuillet pour la
diffusion du Moussar

"Ohel Yosef" Novardok Jérusalem
au nom de la première Yechiva de Rabeinou Guerchon Zatsa"l

AV 5785

PARACHATH REEH

גליון מספר 374 (558)

DEGUEL HAMOUSSAR DU RAV GUERCHON LIBMANN ZATSA"l

DEGEL HMUSAR - REEH

CONDUITE INGENUE FACE A CONDUITE RUSEE

S'il se lève au milieu de toi un prophète ou un visionnaire, t'offrant pour caution un signe ou un miracle, quand même s'accomplirait le signe ou le miracle qu'il t'a annoncé en disant "suivons des dieux étrangers et adorons-les", tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce visionnaire ! Car l'Eternel votre D-ieu vous met à l'épreuve pour constater si vous l'aimez réellement de tout votre cœur et de toute votre âme (XIII, 3).

Ce verset est en contradiction flagrante avec un autre verset de la *Sidra Choftim* : Ne t'écarte pas de ce qu'ils (les pontifes) t'auront dit ni à droite ni à gauche

(XVII, 11), sur lequel Rachi dit : **même s'il (le pontife) t'affirme que la droite, c'est la gauche, et vice-versa.** Ce dernier verset nous engage à une conduite ingénue envers les pontifes. Nous devons accepter leurs paroles même si nos sens nous indiquent manifestement le contraire. Ce n'est point le cas dans notre *Sidra, Rééh*. Ici, nous devons faire preuve de perspicacité et refuser les paroles de celui qui accomplit des miracles sous nos yeux. Nous sommes appelés d'une part à adhérer aveuglément à l'enseignement du pontife, et d'autre part à rejeter énergiquement les paroles de certains visionnaires ou prophètes.

Le problème est donc de préciser les limites de ces deux positions. Nous devons fixer les circonstances qui nous dictent une conduite ingénue et confiante, ou au contraire une

considération rusée et méfiante. Dans le deuxième cas, il nous faut également comprendre pourquoi D-ieu donne la force et l'appui à un "prophète" falsificateur en exécutant les signes et les "miracles" qu'il a annoncés.



A propos de cette dernière préoccupation, la Thora suggère : **Car l'Eternel votre D-ieu vous met A l'épreuve pour constater si vous l'aimez réellement Ho tout votre cœur et de toute votre âme.** Mais la première préoccupation pose un problème à notre intuition. La Thora demande que nous fassions un usage sain de notre jugement. D-ieu nous a doté de l'intelligence et nous devons nous en servir pour distinguer les intentions de celui qui se présente à nous comme un prophète. **I**a solution du problème est claire : Quiconque prêche contre le service divin, ou appelle à la déviation **la plun** minime contre la voie tracée par la Thora, sera sévèrement jugé et puni. Nos Sages ont établi des règles implacables

SUITE A LA PAGE 2

La grandeur de la Torah

"Car c'est une belle part que Je vous ai donnée". On raconte l'histoire d'un Sage qui voyageait en bateau avec plusieurs commerçants. Ceux-ci lui demandèrent où se trouvait sa marchandise. Le Sage leur répondit que sa marchandise était plus grande que la leur. Les hommes fouillèrent tout le navire mais ne trouvèrent rien. Finalement, des pirates prirent le bateau et s'emparèrent de toute la marchandise se trouvant à bord. Les passagers débarquèrent finalement en terre inconnue sans n'avoir même pas de quoi manger. Que fit le Sage ? Il alla au Beth HaMidrach et enseigna la Torah. Les gens de la ville se rendirent compte que l'homme était un érudit, et ils l'honorèrent... les grands de la communauté s'attachèrent à lui et le respectèrent profondément. Les commerçants voyant cela se tournèrent vers le Sage et lui demandèrent d'intervenir pour que les gens de la communauté s'occupent d'eux aussi. Ils lui dirent : "Tu sais que tout ce que nous possédions, nous l'avons perdu ; demande-leur au moins de nous nourrir". Le Sage leur dit alors : Ne vous avais-je pas dit que ma marchandise était supérieure à la vôtre ? ! Votre marchandise s'est perdue tandis que la mienne ne peut être perdue". (Tan'houma – Terouna).

Il y a ici une question qui se pose, car voici qu'à première vue, cela est valable pour toute sagesse qui ne dépend pas d'objets matériels. Aussi en quoi cela prouve-t-il la grandeur de la Torah ?

Tout homme qui connaît une sagesse profane mais qui n'est pas connu des gens, s'il se présente en haillons et affamé et même s'il dit des paroles intelligentes, il ne serait pas écouté. Son aspect extérieur empêcherait les gens de l'écouter. Seule la sagesse de la Torah, au sujet de laquelle il

SUITE A LA PAGE 2

AINSI FIT LE RAV

Un jour, le Rav Lorenz vint voir le 'Hazon Ich pour lui demander ce qu'il devait faire. En tant que responsable du système d'éducation indépendante en Israël, il devait voyager à l'étranger le mois de 'Hechvan. Et il demanda donc au 'Hazon Ich ce qu'il devait faire. Le Rav lui demanda les raisons de son doute car il était évident que ce voyage était nécessaire et important pour le bien public. Le Rav Lorenz lui répondit que c'était une période de guerre et il y avait donc le risque qu'il ne soit coupé de sa famille ; en outre, son état de santé n'était pas des plus brillants. Le 'Hazon Ich lui dit alors : "Les besoins du public l'emportent sur le danger individuel. Donc, pour ce qui est de la santé, je prierai pour toi". Il rajouta : "il y a une chose que je veux savoir ; ta femme est-elle vraiment d'accord pour ce voyage ? Comme tu n'as pas mentionné son désaccord, je suppose qu'elle a accepté que tu voyages. Es-tu vraiment bien sûr qu'elle a donné son accord de tout son cœur, car si ce n'est pas le cas, nul ne peut t'autoriser à voyager, même pour le bien public

DEGUEL HAMOUSSAR - SUITE

contre celui qui ouvre cette brèche : **Pour < €• prophète ou visionnaire, il sera mis à mort, parce qu'il a prêché la révolte contre l'Eternel, votre D-ieu... voulant ainsi t'écarter de la voie que l'Eternel ton D-ieu l'a ordonné de suivre.**

Pour illustrer cet enseignement, le *lalmom*/ (Baba Metsiâ 59B) nous rapporte un fait impressionnant. Au *Beth Hamidrach*, Rabbi Eliézer et les Sa[^]cN tombèrent en désaccord sur un point de *Halakha*. Rabbi

Eliézer était persuadé du bien-fondé exclusif de la thèse qu'il soutenait. Pour en convaincre ses compagnons, il réussit à changer les lois de la nature et à réaliser des miracles incontestables. Mais Rabbi Yéhochoûâ se dressa énergiquement et s'écria : "La Thora n'est pas au ciel. Elle a été donnée aux hommes et stipule qu'en cas de désaccord de ce genre, la loi sera fixée selon la majorité. Même la voix sortie du ciel pour donner raison à Rabbi Eliézer ne peut en aucun cas changer ce principe écrit dans la Thora." Quelle force de caractère ! Non seulement les Sages n'ont pas retenu la théorie de Rabbi Eliézer, mais ils ont décidé de jeter l'anathème contre lui. Nos cheveux se hérissent devant une telle histoire !

La Thora est immuable. Nous sommes appelés à admettre ce principe et à nous dresser comme une muraille de fer pour le défendre. Il ne faut pas hésiter et changer d'avis à l'exemple d'une porte qui bascule tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre sens. Nous entendons parfois des théories savantes, éclatantes par la finesse de leur raisonnement ; mais si elles s'écartent de la voie tracée par la Thora, ne serait-ce que de l'épaisseur d'un cheveu, elles sont à rejeter impitoyablement. Ramban dit en commentant le verset (Vi, 16) —

Ne tentez point l'Eternel votre D-ieu, comme vous l'avez tenté à Massa : Ne vous dites pas, par exemple : "si Mâché réussit à nous sortir de Veau, nous le suivons ; sinon nous le quittons." Ce serait une grave faute. Puisqu'il a réalisé devant

vous tant de prodiges témoignant de la Puissance Divine, il ne faut plus le mettre à l'épreuve. Celui qui tenterait ainsi le prophète, est considéré comme s'il tentait D-ieu Béni Soit Son Nom. Or, D-ieu ne réalise pas des miracles à tout moment et en faveur de chacun. C'est pourquoi Il vous recommande de célébrer des événements commémoratifs tels que Pessa'h, Souccoth, la consommation

de Matsoth... Nous affirmons ainsi notre croyance en Lui, et notre confiance en ce qu'il nous a démontré dans le passé. Tout prophète qui réalise des signes conformes à la Thora est valable ; il ne faut pas le tenter.

La Thora nous exhorte donc à user de ces deux facultés apparemment contradictoires avec sagacité et perspicacité. Il faut d'une part accepter ingénument les préceptes de la Thora, même si on ne saisit pas leur sens ou leur portée ; d'autre part, il faut faire preuve de perspicacité : ouvrir l'oeil, être aux aguets pour s'éloigner de toute déviation, si minime soit-elle, des préceptes de la Thora. Même la réalisation de miracles par des falsificateurs ne réussira pas à ébranler notre foi. Il faut y voir la main de D-ieu qui nous met à l'épreuve : **pour savoir si vous l'aimez réellement de tout votre coeur.**

SOUTENIR LA TORAH

Nous lançons un appel à toutes les personnes bienveillantes, généreuses, et dont l'esprit leur fait aspirer à porter l'Arche de Hachem,

afin qu'ils soutiennent par leurs dons le Beith Hamidrach pour l'étude de la Torah

"KIBOUTZ AVREKHM – OHEL YOSSEF"

Dont les Avrekhim sont plongés dans l'étude de la Torah en profondeur, et ce avec assiduité, tout en s'investissant dans l'étude du Moussar,

selon la voie tracée par les Grands de ce monde et à leur tête le Saba de Novardok zatsal, et son fidèle disciple Rabbénou Guershon

Liebman zatsal

Il est possible de mériter de soutenir le mérite de l'étude d'un Avrekh pour une journée : 100 Chekels

le mérite de l'étude d'un Avrekh pour une semaine : 500 Chekels

le mérite de l'étude d'un Avrekh pour un mois : 2.000 Chekels

Il est possible de transmettre les dons à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Pour un don sécurisé : cliquez ici
Avec la bénédiction de la Torah

-SUITE est dit : " reçois la vérité de tout celui qui la dit", seule celle-ci ne fait aucun lien avec l'apparence extérieure, raison pour laquelle ils honorèrent le Sage.

Ainsi, il est écrit "...mais il n'en n'est pas ainsi pour les Sages de la Torah ; chez ceux-ci, plus ils avancent en âge et plus leur sagesse se renforce" (Kinim 6,3). **Nous voyons pourtant que** même chez les Sages et les Tsadikim, le corps s'affaiblit.

En fait, **les sagesse profanes** sont dépendantes des forces du corps, et donc c'est en fonction des capacités de ce dernier que la connaissance peut exister. Mais **il n'en n'est pas ainsi pour la sagesse de la Torah** car, comme il est su, la Torah élargit les capacités de l'homme et c'est précisément pour cela qu'en vieillissant, les Sages de la Torah continuent à grandir en sagesse. Et donc, même si à l'approche de sa fin, les forces de l'homme s'affaiblissent, malgré tout les capacités intellectuelles naturelles se développent encore, sans être limité par le potentiel naturel.

C'est là une des raisons pour lesquelles la Torah est effectivement préférable à toute autre "marchandise", car elle ne dépend nullement des capacités physiques.

Tout rajout spirituel ou de notre Torah augmente nos ustensiles et nos capacités. Prenons acte de ce fait et faisons des efforts pour acquérir encore et plus de Torah et d'acquis spirituel

pensees de moussar

- "De nos jours, on vit selon les émotions ; il n'y a qu'à faire attention au nombre de fois où l'on parle d'émotions. Mais des émotions, il n'en germe rien, ce n'est qu'un constat"

(Rav Wolbe)

- "L'homme doit garder en permanence à l'esprit les pensées pendant les moments les plus intenses de Yom Kippour"

(Saba de Kelem)

- "Ce n'est qu'à la venue du Machia'h... c'est-à-dire lorsque nous serons tous devenus des "donneurs" et non plus des "preneurs", que le monde atteindra la perfection"

(Rav Dessler)

Se conjuguer à tous les temps / LE RABBIN MORDÉKHAÏ BISMUTH

Rée

Rebelle parmi les rebelles

« Vois, Je place devant vous aujourd'hui : une bénédiction et une malédiction » Dévarim (11 ; 27)

La question que de nombreux commentateurs posent à propos de ce verset concerne le changement de personne effectué, du pluriel au singulier, dans les premiers mots du verset. En effet, au début nous lisons « Vois » et peu après : « devant vous ». Or en toute logique il aurait dû être écrit « vois » et « devant toi » ou « voyez » et « devant vous ». C'est ainsi que tout le monde écrit et c'est ainsi que nous devons donc écrire. Certes, mais ces règles d'accord ne concernent pas Le Créateur du monde Qui a de nombreux enseignements à nous transmettre dans chaque mot de Sa sainte Torah.

Revenons cependant au sujet de faire comme tout le monde, de manière générale. Lorsque l'on se pose la question de savoir pourquoi nous agissons comme ceci ou comme cela, la réponse est très souvent : « parce que tout le monde agit ainsi. »

Nous suivons en effet tous le courant, si tout le monde le fait, c'est que c'est la bonne manière d'agir.

Essayons d'analyser pourquoi nous avons cette forte tendance à suivre la majorité. Qu'est-ce que cela signifie ? Et, est-ce vraiment le bon choix ?

Dans l'accomplissement d'une halakha, la Torah nous dit toujours de suivre l'avis de la majorité des décisionnaires. Mais ici nous parlons de Posskim, de Sages, de personnes aptes à nous orienter correctement et non de gens qui utilisent la voix du plus grand nombre pour nous faire adopter un comportement contraire à ce qu'il nous est permis de faire.

Si nous Juifs, avons accepté cette loi qu'il faut toujours suivre la majorité, en tant que peuple à démographie faible, nous aurions tous, 'Hass ve chalom effectué une conversion au christianisme ou à l'islam, afin de nous fondre dans la masse.

C'est d'ailleurs ce que beaucoup d'entre nous font sans aller toujours jusqu'à se convertir D. merci, et le simple fait que nous suivions le calendrier chrétien le prouve, qui ne correspond à rien selon la Torah.

Voici un exemple : Une personne doit louer une voiture, elle fait appel à une compagnie de location qui lui propose un certain prix pour une petite voiture assez modeste. Tout-à-coup un homme s'approche de lui, et lui propose une solution de covoiturage, dans un véhicule beaucoup plus confortable et surtout à un prix nettement plus intéressant.

Notre homme s'intéresse bien sûr immédiatement à cette offre alléchante, mais après quelques questions, il s'aperçoit que le chauffeur de ce véhicule ne va pas du tout dans la même direction que lui, l'un va vers l'Est tandis que l'autre doit se diriger vers l'Ouest. S'il n'avait pas vérifié ce « petit » détail, et qu'il ne s'était fié qu'au prix et au confort du véhicule, il aurait dû non seulement recommencer son voyage en sens inverse pour ren-

trer chez lui, mais il aurait aussi perdu l'argent donné pour ce covoiturage et dû repayer une location pour effectuer le voyage qu'il devait faire de toute façon ! Et qui sait, s'il aurait eu les moyens physiques et financiers de faire et refaire ce long et difficile voyage.

La Torah nous met en garde : « Vois, Je place devant vous aujourd'hui : une bénédiction et une malédiction. »

Lorsque la Torah emploie le terme « vois », cela signifie qu'elle s'adresse à chacun d'entre nous personnellement. C'est vrai que c'est devant tout le monde, « devant vous » que Hachem a placé une bénédiction et une malédiction, mais chacun doit les accepter individuellement.

Celui qui se laisse influencer pour de mauvaises raisons témoigne de sa faiblesse physique ou spirituelle.

Afin de mieux comprendre notre sujet, le Rav Elyahou Abergel rapporte la halakha suivante du Choulkhane Aroukh, que nous allons ensuite illustrer.

Un homme transporte des poules.

Il passe un pont, sous lequel l'eau de la rivière s'écoule, lorsque subitement, l'une des poules tombe à l'eau du haut du pont à hauteur d'un mètre environ.

Selon la Halakha, une poule qui tombe sur le sol de cette hauteur, et qui a reçu un coup, doit subir des vérifications de tous ses membres, car l'on craint qu'à cause de la chute, l'un de ses membres ne soit cassé ou un tendon déchiré.

Dans le cas de la poule qui tombe dans l'eau, nous allons observer l'après chute pour déterminer si des vérifications seront nécessaires ou non.

Si la poule, après sa chute, descend la rivière au fil du courant, alors cette poule aura besoin d'une vérification. Le fait qu'elle se laisse emporter par les flots révèle qu'elle a sans doute un problème physique. Cette poule subira donc une Che'hita sans berakha, car si l'on décelait une fracture ou autre, la berakha aurait été dite en vain.

A présent, si cette poule nage à contre-courant et essaye à tout prix de remonter le fleuve, elle subira une Che'hita avec berakha et n'aura pas besoin d'aucune vérification. En effet, si elle est capable de nager à contre-courant, elle prouve par là qu'elle est en parfaite santé.

Nous pouvons comprendre, à partir de cette Halakha, qu'il en est de même pour nous. Si nous nous laissons emporter par le courant de la société, c'est un signe de faiblesse, de fracture, physique ou morale.

Si par contre, nous nageons à contre-courant d'une société qui cherche à détruire notre identité et notre véritable raison de vivre, c'est le signe d'une totale maîtrise de soi et d'une parfaite santé tant physique que morale. Nous agissons alors comme des Hommes.

A ce propos, le Rav Amnon Its'hak Chlita illustre ce concept par une petite histoire.

Un homme a commis un meurtre, il est appelé au tribunal pour se faire juger.

Le juge le regarde et lui propose un marché. Si maintenant, devant toute l'assemblée présente, le coupable avoue sa faute, promet de ne plus causer de tort à personne, de ne plus commettre de crime et pleure pendant un

quart d'heure, il sera acquitté de toutes ses fautes et pourra rentrer chez lui.

Évidemment, le condamné se met à pleurer. Il se confesse et commence à se repentir.

Mais soudain, il aperçoit dans l'assemblée ses amis, sa bande, ses compagnons dans les mauvais coups.

Ses amis le regardent et commencent à se moquer de lui, ils le traitent de « dégonflé », de pleurnichard et lui disent : « Sois un Homme ! » Notre condamné reprend alors son souffle, arrête son mea culpa et essuie ses larmes. Le juge le regarde et lui demande pourquoi ce changement d'attitude. Cela fait déjà 8 minutes qu'il pleure, la moitié du parcours est effectuée ! Rien à faire, il ne veut plus continuer. Alors le juge rend son verdict et notre condamné passera les 25 prochaines années en prison. Ses amis sont fiers de lui, ça c'est un Homme !

Mais cet homme a-t-il fait preuve de courage ou de stupidité ? Il a voulu faire le beau et jouer les rebelles mais qu'a-t-il gagné ? Sa perte...

Il est parfois louable de jouer les rebelles, mais il faut être rebelle parmi les rebelles !

Savoir dire non : « Non merci, je ne fume pas... Non, je ne bois pas d'alcool... Vendredi soir, je ne sors pas car je suis chomer Chabbat... Non, je ne mange pas dans ce restaurant car il n'y a pas de Teoudat Cach-erout... »

Dans tous ces cas, « non » n'est pas un signe de faiblesse mais de bravoure.

Le contre-courant de la société représente en fait la normalité du Juif puisque la société nous entraîne à contre-courant de notre Torah.

Par exemple, nous entendons très souvent : « Qu'est-ce tu écoutes comme musique ? De la musique normale... c'est-à-dire jazz, rap, rock ? Mais est-ce vraiment normal pour un Juif ?

« Vois » ! Tout le monde a reçu la même Torah, mais après 120 ans, nous seront seuls chacun face à nos actions passées. Soyons des Hommes, des vrais, des Juifs, des Tsadikim et nous serons bénis selon la promesse Divine.

ישמח לב מבקשי ה'

**לאור הביקוש הרב להפצת
תורתו ומשנתו של מרן הסבא
מנובהרדוק זללה"ה**

הוקם בסייעתא דשמיא

קו בית יוסף להבה

ובו, ועדים, שיחות והרגשים

בדרכו של הסבא זללה"ה

וע"פ ספרו מדרגת האדם

ניתן להאזין במספר

0747403262

שמעו ותחי נפשכם

UNE GOUTTE DE LUMIÈRE POUR ILLUMINER LA JOURNÉE / PAR LE RABBI YANKEL ABERGEL**UNE MITSVA : UN EFFORT INFINI / UN MÉRITE INFINI**

Nous voyons dans notre paracha un commentaire de nos Sages, qui nous montre à quel point, il faut se renforcer pour accomplir la moindre mitsva de la Tora, que le yetser hara s'efforce de nous empêcher de faire.

SE MONTRER FORT POUR TOUTES LES MITSVOT « Seulement, domine-toi pour ne pas manger le sang, car le sang est la vie, et tu ne mangeras pas la vie avec la chair. »³⁹³ Rabbi Chim'on Ben 'Azaï a enseigné dans le Talmud, que le texte vient ici nous mettre en garde pour nous apprendre, combien il faut se montrer fort, dans l'accomplissement des mitsvot.

S'il faut se montrer fort pour s'abstenir du sang, substance dont il est facile de se garder car les gens n'en éprouvent que du dégoût, à plus forte raison, faut-il le faire pour les autres mitsvot.

EN FONCTION DE L'EFFORT, LA RÉCOMPENSE Nous voyons par la suite³⁹⁴, l'immense salaire proportionnel à l'effort, qui est réservé aux mitsvot de la Tora, ainsi qu'il est stipulé dans le Pirké Avot, au nom de Ben Hé Hé :

« Léfoum tsa'ara hagra. » - « En fonction de l'effort, la récompense. »

« Tu n'en mangeras pas (du sang), afin qu'il te soit fait du bien, et à tes fils après toi, car tu seras droit aux yeux d'Hachem. » Rachi déduit la récompense qui s'attache à l'accomplissement des mitsvot³⁹⁵. Si pour le sang pour lequel on éprouve de la répulsion, on s'abstient et on acquière du mérite pour soi et ses descendants, à plus forte raison, en sera-t-il pour le vol et les relations interdites, vers lesquels on est attiré. Ce commentaire de nos Sages est donc l'illustration du Pirké Avot précité.

Lorsqu'on s'apprête à accomplir une mitsva, on doit commencer à prier Hachem pour qu'il nous permette de l'accomplir en dominant notre yetser hara' et on doit le cas échéant, pour se défaire de ce dernier, se rappeler du salaire infini, qui est proportionnel à l'effort.

Ainsi, nous bénéficierons de l'aide providentielle indispensable pour triompher de l'ennemi redoutable³⁹⁶, qui met tout en œuvre, pour nous empêcher d'accomplir la Volonté du Créateur et mériter toutes les brakhots qui en découlent. Que nous ayons cette force et ce mérite !

393 Dévarim, 12,23 394 Devarim 12,25 395 Makot 23b 396 Kidouchine 30b

DONNE LE MA'ASSER POUR T'ENRICHIR !

La paracha nous enseigne³⁹⁷ une mitsva fondamentale de notre Tora : « 'Asser té'asser ète kol tévoua zarékha ayosté assadé chana chana. » - « Prélever la dîme, tu la prélèveras de toute ta récolte, de ta semence, de ce que te rapporte chaque année, ton champ. »

LE PRÉLÈVEMENT DE LA RÉCOLTE ET DES REVENUS Chaque homme, qui est doté d'un champ en Eretz Israël, a le devoir de prélever un minimum de 10% de sa récolte, afin de le donner aux cohanim, léviim, et aux pauvres³⁹⁸.

Nos Sages ont inclus également à ce prélèvement les agriculteurs juifs, qui habitent aux alentours de la Terre d'Israël. Outre le ma'asser agricole, nos Sages nous enseignent que nous sommes également imposés sur le ma'asser kssafim, le prélèvement sur nos revenus.

Il y a une controverse entre les décisionnaires, pour savoir si ce commandement est une institution de la Tora même, que l'on apprendrait de Ya'acov Avinou, qui a déclaré à Hachem, alors qu'il se trouvait encore en dehors d'Eretz Israël : « Kol acher titén li, 'asser 'assrénou lakh. » - « De tout ce que tu me donneras, prélever j'en prélèverai (pour Toi). »

De là, nous apprenons qu'il y a un devoir de prélever tous nos biens pour en donner aux personnes nécessiteuses.

D'autres commentateurs disent que ce commandement est une institution de nos Sages (dérabanane), d'autres encore, pensent que c'est un minhag, une coutume qui a été prise au sein du peuple juif.

À QUI DONNER L'ordre de priorité à suivre pour donner notre ma'asser est le suivant :

1. Les pauvres de notre proche famille, qui respectent la Tora et les mitsvot. En effet, si jamais ils ne respectent pas la Tora, Hachem nous ordonne de donner aux Sages, qui étudient la Tora s'ils sont nécessiteux.

2. Les Sages de la Tora (étudiants des Yéchivot et Kollelim) et les Institutions de Tora, aujourd'hui considérés comme nécessaires, du fait que les revenus majeurs proviennent de la tsédaka. Les soutenir est une grande mitsva, et un 397 Devarim 14,22 398 Consulter les précisions Halakhique dans le Rambam Hilkhote Troumot oumaasserot

devoir, du fait que c'est par le mérite de leur étude que le monde est gratifié du chéfa' (l'abondance). Ils passent avant les membres de la famille qui ne gardent pas la Tora. On peut comprendre aisément, qu'Hachem ne nous permette pas d'utiliser cet argent consacré et saint, pour acheter des aliments non cachers, ou faire des excursions le Chabbat, 'has véchalom.

3. Les Synagogues : il y a une controverse, pour savoir si l'on peut payer nos dons à la synagogue avec l'argent du ma'asser. Si quelqu'un a des difficultés financières, il peut payer ses montées à la Tora avec une partie de son ma'asser. Ces derniers pourront également payer à leurs enfants, des enseignants chargés de leur dispenser des cours de Tora.

COMBIEN DONNER Le ma'asser doit être constitué de 10 à 20% des bénéfices de chacun. Les nécessiteux n'ont pas le devoir de donner le ma'asser, mais ont l'obligation (si possible) de donner de la tsédaka chaque fois qu'ils le peuvent si un pauvre se présente à eux. Rabbi Makhlof m'a révélé que l'on pouvait déduire la tsédaka que l'on donne chaque jour du ma'asser.

Nos commentateurs commentent le verset précité, en déduisant de la redondance : « 'Asser Té'asser » - « Prélever tu prélèveras » que la plus grande ségoula pour la richesse est de donner le ma'asser.

Si tu prélèves ton ma'asser cette année, je te donnerai de quoi prélever, à nouveau, l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle 'asser est constitué des mêmes lettres que 'ocher qui signifie la richesse. Nos Sages, dans les Pirké Avot, enseignent que : « Le don de l'homme l'enrichit » loin d'entraîner une diminution de ses biens, la charité, comme l'affirme Chlomo Hamelekh contribue à son enrichissement.

יוצא לאור ע"י קיבוץ אברכים – "אוהל יוסף" - נוברדרוק

בית המדרש "בית מרים גיטל" מעלות דפנה 117 ירושלים

טל: 0533199720 דוא"ל: Ohelyosef1@gmail.com